

Mise en œuvre du Plan vélo de Montreuil Un plan d'action et de travaux pour sécuriser, faciliter et encourager la pratique du vélo en ville

En juin 2018, Montreuil a adopté un plan vélo sur cinq ans, destiné à rendre ce mode de déplacement alternatif à la voiture, plus populaire en programmant des aménagements qui en facilitent et en sécurisent la pratique. Lors du Conseil municipal du 6 février, les élus ont adopté un calendrier de travaux pour les années 2019, 2020 et 2021 permettant de concrétiser les ambitions du plan vélo doté sur sa durée, de près de 10 millions d'euros.

L'objectif que se fixe Montreuil est d'atteindre, d'ici 2022, une part modale du vélo en ville de 10 % contre 3,3 % aujourd'hui. Depuis la mise en œuvre à l'été 2018 des expérimentations d'aménagements de partage de l'espace à la Croix de Chavaux, les déplacements vélo représentent déjà sur ce site, 7 à 8 % des circulations enregistrées.

Cinq volets d'action, financés à hauteur de 30 % ou 50 % par la Région Île-de-France, vont donner corps à ce plan vélo :

- Sécuriser et améliorer la qualité des déplacements cyclables ;
- Développer l'offre de stationnement vélo ;
- Proposer des services aux cyclistes ;
- Promouvoir le vélo ;
- Évaluer chaque année, en concertation avec les usagers, la progression de la politique vélo de la Ville.

Dès 2019, des aménagements cyclables seront réalisés dans les rues Marceau, Maurice-Bouchor, du clos des Arrachis et Nungesser mais aussi rue Emile-Beaufils, ave. Salvador-Allende, et dans les rues Beaumarchais et Gambetta. Du côté des actions de traitement de la sécurité aux intersections, la généralisation des sas vélo et des aménagements de traversée des carrefours seront entrepris entre les mois de mai et juillet prochains sur les carrefours des grands axes. Dans le même temps se réaliseront les aménagements de zones de rencontre des rues Danton, Désiré-Chartron, Dombasle et Rochebrune notamment. Arceaux, abris-vélo et 20 vélo boxes continueront de se déployer tout au long de l'été. D'autres travaux sont d'ores et déjà programmés pour les années 2020 et 2021.

« Pour parvenir à remporter le défi d'une pratique du vélo pour tous, celle des plus aguerris comme celle des familles -explique le Maire, Patrice Bessac- nous nous attachons à renforcer la sécurité des déplacements et à lever les craintes d'utilisation du vélo en zone urbaine dense ».

C'est pourquoi, le Plan vélo adopté par le Conseil municipal de juin 2018 s'est fixé pour objectifs de contribuer à :

- améliorer les aménagements et itinéraires cyclables continus, structurants et sécurisés pour renforcer et apaiser le partage de la voirie ;
- augmenter l'offre de stationnement sécurisé, dans les nouvelles constructions et sur l'espace public (nouveau parc de stationnement Véligo' et arrivée de 20 Vélobox dans les rues) ;
- garantir un meilleur partage de la voirie par des aménagements luttant contre les points noirs de vitesse et d'insécurité routière, en confortant ainsi le passage à la ville à 30 km/h généralisés en juin 2018 et permettant la mise en double sens de toutes les rues pour les cyclistes ;
- poursuivre l'expérimentation de la suppression des répétiteurs installés sur les feux tricolores créant naturellement un sas-vélo qui renforce la sécurité des cyclistes et piétons ;
- soutenir le marquage *Bicycode* permettant d'identifier un vélo volé ou perdu.

Le Plan vélo de Montreuil c'est : 28 km d'itinéraires cyclables, 4 400 places de stationnement (2 200 arceaux), 11 pompes à vélo publiques en libre service, l'installation en 2018 de la première borne publique de réparation de vélo en Île-de-France et, pour le printemps 2019, une augmentation de 13 à 21 stations Vélib' ainsi que de multiples associations de cyclistes et points de vente.

Contact presse :

Barbara Lux, attachée de presse du Maire Patrice Bessac / 06.80.51.66.26 – barbara.lux@montreuil.fr

Jean Tilloy, attaché de presse de la Ville de Montreuil / 06.63.12.85.10 / 06.30.71.80.07 / 01.48.70.60.38 – jean.tilloy@montreuil.fr